

CHANTIER école : premières réflexions et contributions générales du réseau des Entreprises Sociales Apprenantes

"Projet de réforme de l'IAE"

Éléments de contexte à prendre en compte

Notre société est secouée actuellement par des mouvements très importants et susceptibles de remettre en cause fortement la cohésion sociale. Il y a une aspiration des citoyens à une meilleure intégration et à une plus grande prise en considération.

Jusqu'alors le secteur de l'insertion par l'activité économique n'avait pas bénéficié d'une reconnaissance des pouvoirs publics comme pouvant être une solution adaptée aux besoins, une réponse efficace pour lutter contre l'exclusion.

La stratégie de lutte contre la pauvreté change la donne et affirme une ambition pour l'IAE. Cette ambition ne pourra trouver une traduction concrète que dans le renforcement des structures existantes et dans la mise en place de moyens nécessaires à leur développement. Ces derniers ne sont pas uniquement financiers, mais supposent de créer un écosystème favorable au développement des structures seules à même de permettre l'atteinte de cette ambition.

Position générale de CHANTIER école

CHANTIER école et l'ensemble des autres réseaux nationaux de l'IAE et associés (réseaux sectoriels) sont en accords sur les **3 principes intangibles** ci-dessous :

- 📌 Pas de remise en cause des 4 types de modèle « initiaux » (ACI, EI, ETTI, AI) ;**
- 📌 Il n'y a pas lieu d'en privilégier un dispositif au détriment des autres comme porteur des créations de postes à venir, c'est l'analyse des besoins du territoire qui doit primer ;**
- 📌 Les niveaux d'aide au poste ne doivent pas diminuer pour financer la croissance du nombre de postes annoncée si elle n'est pas financée d'elle-même par l'augmentation correspondante du budget global.**

Il est important de repréciser le fonctionnement de l'IAE, la **complémentarité des différentes SIAE entre elles** selon les publics et leurs problématiques en rappelant l'importance nécessaire de l'**effort d'accompagnement** et de **formation** au sein des Entreprises Sociales Apprenantes.

Il est important de rappeler que **les modèles économiques des Entreprises Sociales Apprenantes sont construits pour concentrer leurs activités à encadrer, accompagner et former** les personnes les plus en difficultés et que **l'insertion est leur métier**.

Thématiques majeures de CHANTIER école





Sécurisation et visibilité des modèles économiques des SIAE et notamment des ACI

Pour les ACI fortement impactés par la précédente réforme du financement, il est important de sécuriser le modèle et de donner de la visibilité. En effet, au-delà des effets liés au passage des contrats aidés au CDDI et à l'aide au poste (notamment concernant les effets de seuils sociaux), la réforme du financement a été accompagnée par un désengagement d'autres financeurs, notamment Départements et Régions. Par ailleurs le processus engagé en vue de simplifier l'accès aux financements européens par le biais de la détermination d'un coût standard unitaire, n'a pas abouti.

Le financement public aux ACI censé représenter 70 % des coûts, est de moins en moins assuré, entraînant difficultés financières et course au développement du chiffre d'affaires lié au support d'activité.

Il nous semble important dans le cadre de cette nouvelle réforme de préserver la diversité des modèles pour permettre l'accueil d'un public diversifié et notamment ceux considérés comme les plus éloignés.






Pour les ACI, au-delà du maintien du niveau de l'aide au poste cela passerait par notamment :

-  **Une implication et mobilisation des autres financeurs afin de garantir un niveau de financement suffisant pour les missions d'insertion, d'accompagnement social et professionnel et de formation des salariés en parcours d'insertion ;**
-  **Une simplification et une sécurisation de l'accès aux financements européens ;**
-  **Une clarification des modalités de l'encadrement des recettes issues de la commercialisation des produits et prestations du support d'activité à adapter à la réalité des structures (activités support, territoire) ;**
-  **Une réelle et véritable liberté d'entreprendre en redéfinissant nationalement les conditions d'accès des Entreprises Sociales Apprenantes à l'ensemble des marchés et clients publics et privés.**

Reconnaissance et valorisation de la dimension "Structures Apprenantes"

Les SIAE et particulièrement les ACI ont démontré leur capacité à développer les compétences des salariés en parcours d'insertion. Celle-ci a conduit à formaliser des méthodes, à développer des dispositifs et à certifier des compétences. Elle s'appuie fortement sur une triple alternance : formation en situation de travail (désormais reconnue par les textes), formation en salle, immersion en entreprises du secteur concurrentiel.

Cette approche n'est certes pas la seule, mais présente l'avantage de bénéficier d'une expérimentation de plusieurs années avec des résultats tangibles et un impact positif sur le parcours des publics bénéficiaires. Il est pour nous primordial que les SIAE bénéficient de cette reconnaissance officiellement et puissent disposer de moyens suffisants, pérennes et stables pour faire monter en compétences les salariés pendant leurs parcours d'insertion.

-  *Démarches spécifiques territoriales adaptées (notamment pour les DROM-COM)*
-  Engager un travail sur les conditions et moyens de développement de l'IAE en lien avec les acteurs locaux ;
-  Identifier les filières économiques que l'IAE pourraient permettre de faire émerger et développer ;
-  Renforcer les financements afin d'adapter leurs niveaux aux difficultés locales identifiées ;
-  Engager une action IAE renforcée vers les jeunes.

Points de vigilances principaux



-  *L'individualisation de l'aide au détriment de l'aide au poste et structure mixte ACI/EI avec aide au poste différenciée par rapport à la distance à l'emploi de chaque salarié*

Les modalités de l'objectivation d'un niveau d'éloignement à l'emploi ne permettent pas actuellement une telle démarche.

-  *SIAE = Structure conventionnée et salariés en parcours d'insertion agréés*

C'est le respect de ces conditions qui permettraient l'accès aux moyens et financements dédiés au secteur de l'IAE.

-  *Formation en situation de travail*

-  Assurer le financement de la formation en situation de travail pour les Entreprises Sociales Apprenantes notamment pour l'acquisition des compétences clés.
-  Engager le déploiement d'une démarche pédagogique outillée de qualité (professionnalisation des structures, formation des formateurs et des salariés polyvalents).

-  *Conventionnement sans aide au poste*

L'accompagnement et l'insertion de personnes en difficulté est un métier en soi. Cela nécessite les bonnes compétences, l'expertise suffisante, une organisation ad hoc, l'investissement dans un accompagnement global, une formation adaptée et un encadrement professionnel et spécialisé ainsi qu'un tissu partenarial adapté. C'est tout cela, entre autres, qui justifie le conventionnement et l'aide au poste pour les SIAE.